valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MARQUETIÈRE

Commune de Montreuil-sur-Loir

BILAN DU COMITE DE PROJET – 12 OCTOBRE 2026



valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES COMITES DE PROJETS 3
2. LES OBJECTIFS DE CE COMITE DE PROJET 3
3. LES MEMBRES INVITES AU COMITE DE PROJET 3
 3.1. Les membres de droit 3
 3.2. Moyens de convocation 4
4. LE COMITE DE PROJET DU 12 OCTOBRE 2026 4
 4.1. Personnes présentes 4
 4.2. Informations présentées 4
5. ANNEXES 6
 5.1. Les convocations 6
 5.2. Le support de présentation utilisé 11

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES COMITES DE PROJETS

Suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les porteurs d'un projet d'énergies renouvelables hors « zone d'accélération » doivent organiser un comité de projet avant le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie précise les conditions de mise en place de ces comités.

C'est le porteur de projet qui a la charge de l'organisation de ce comité.

Dans le cadre du projet photovoltaïque de la Marquetière porté par Valeco et situé sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49), la zone d'implantation du projet a fait l'objet d'une délibération municipale pour l'inscrire en tant que zone d'accélération photovoltaïque. Cependant, la temporalité entre la délibération et le temps imparti pour faire remonter ces zones n'a pas permis à la zone du projet d'être définie comme telle.

La réalisation d'un comité de projet avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale s'est donc révélée nécessaire à ce jour.

2. LES OBJECTIFS DE CE COMITE DE PROJET

Comme indiqué par l'article R. 211-5 du Code de l'énergie, le comité de projet a pour but d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

Ce mécanisme a été créé de manière à assurer une meilleure information et concertation des élus locaux pour les projets d'énergies renouvelables. Ce dispositif a également vocation à améliorer l'acceptabilité locale et l'intégration territoriale de ces projets.

3. LES MEMBRES INVITES AU COMITE DE PROJET

3.1. Les membres de droit

L'article R. 211-7 du Code de l'énergie vise l'ensemble des membres qui doivent être conviés au Comité de projet. Ces membres diffèrent selon le projet en question. S'agissant d'un projet photovoltaïque, doivent être conviés :

- Un représentant de la commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres ;
- Un représentant de chaque commune limitrophe.

Ainsi, ont été conviés pour le comité de projet photovoltaïque de la Marquetière :

- Madame la Maire de la commune de Montreuil-sur-Loir ;
- Un représentant de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- Monsieur le Maire de la commune de Corzé ;
- Madame la Maire de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou ;
- Madame la Maire de la commune de Seiches-sur-le-Loir ;
- Madame la Maire de la commune de Tiercé.

Conformément à l'article R. 211-8 du Code de l'énergie, d'autres personnes (tels que le préfet ou le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité par exemple) peuvent être invitées à participer au comité de projet lorsqu'elles sont conviées par certains membres de droit. Cela n'a pas été le cas pour ce comité de projet.

3.2. Moyens de convocation

L'invitation pour participer à ce comité de projet a été envoyée par courrier postal à l'ensemble des membres visés précédemment 10 jours avant la tenue de ce comité de projet.

Ces invitations sont présentées en annexe 1 de ce document.

4. LE COMITE DE PROJET DU 12 OCTOBRE 2026

4.1. Personnes présentes

Le comité de projet s'est déroulé le lundi 12 octobre 2026, à 11 h au sein de la commune de Montreuil-sur-Loir. En dehors de Madame la maire de Montreuil-sur-Loir, aucune des personnes conviées n'a répondu présente.

En tant que porteur de projet, étaient présentes :

- Madame SENET, référente développement photovoltaïque ;
- Madame LESEGRETAIN, cheffe de projets photovoltaïques.

4.2. Informations présentées

Un support de présentation a été utilisé par le porteur de projet de manière à traiter l'ensemble des éléments mentionnés à l'article R. 211-10 du Code de l'énergie, à savoir :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables.

Voici une reprise de ces éléments :

Le projet se situe sur une ancienne carrière d'extraction de graves alluvionnaires dont le quitus de fermeture a été obtenu le 7 mars 2022. La zone du projet est inscrite au sein du document cadre du Maine-et-Loire la rendant compatible avec le développement d'un projet photovoltaïque au sol.

Le projet d'une puissance de 6,12 MWc permettra la production de 7,04 GWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 3 300 habitants.

Concernant le volet naturel, grâce aux états initiaux et au travail d'évitement et de réduction, le projet n'engendrera aucun impact significatif sur l'environnement. Deux zones d'intérêt pour la biodiversité ont été recensées et ont été évitées lors de la conception du projet. L'entièreté des zones humides ainsi que les linéaires de haies seront évités et préservés.

Concernant le volet paysager, l'étude a conclu à l'absence d'impact vis-à-vis des monuments historiques, des lieux-dits environnants ainsi que des riverains proches. La distance séparant le projet, combinée aux masques paysagers existants (haies et végétation), empêche toute covisibilité et limite fortement les perceptions du projet. Les analyses réalisées, complétées par deux photomontages, confirment l'absence d'impact paysager. De plus, des renforcements ponctuels de haies seront prévus au niveau des éventuelles trouées afin de consolider l'intégration paysagère du projet.

Un calendrier prévisionnel a été présenté afin de retracer les différentes étapes de développement ainsi que les prochaines étapes suite au dépôt du projet.

Le projet étant déjà bien connu par Madame la maire et les éléments du projet n'ayant pas évolué depuis la dernière présentation en Conseil Municipal, les échanges se sont principalement tournés vers les mesures d'accompagnements possiblement mises en place grâce au projet et notamment l'autoconsommation collective.

Le support de présentation est ajouté en annexe 2 de ce document.

5. ANNEXES

5.1. Les convocations

Parc photovoltaïque de la Marquetière
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Corzé
Mairie de Corzé
4 rue du Commerce
49140 Corzé

Fait le 28/09/2026, à Nantes

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc photovoltaïque de la Marquetière par Valeco sur la commune Montreuil-sur-Loir

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Montreuil-sur-Loir, la société Valeco étudie un projet de parc photovoltaïque au sol localisé au lieu-dit de la « Marquetière ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc photovoltaïque et de connaitre les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.
Cette réunion se tiendra le 12 octobre 2026, à 11h, au sein de la commune de Montreuil-sur-Loir, en présence notamment de Madame la Maire. Le Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe ainsi que les Maires des communes limitrophes ont également été conviés à cette réunion (Communes de Tiercé. Seiches-sur-Loir et Rives-du-Loir-en-Anjou)

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer par mail ou téléphone votre présence ou non à cette réunion.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Alice Lesegretain
Cheffe de projets photovoltaïques
06.63.00.53.39
alicelesegretain@groupevaleco.com

Parc photovoltaïque de Montreuil-sur-Loir
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou
6 place de la Mairie
49140 Rives-du-Loir-en-Anjou

Fait le 28/09/2026, à Nantes

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc photovoltaïque de la Marquetière par Valeco sur la commune Montreuil-sur-Loir

Madame la Maire,

En concertation avec la commune de Montreuil-sur-Loir, la société Valeco étudie un projet de parc photovoltaïque au sol localisé au lieu-dit de la « Marquetière ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc photovoltaïque et de connaitre les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.
Cette réunion se tiendra le 12 octobre 2026, à 11h, au sein de la commune de Montreuil-sur-Loir, en présence notamment de Madame la Maire. Le Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe ainsi que les Maires des communes limitrophes ont également été conviés à cette réunion (Communes de Tiercé. Seiches-sur-Loir et Corzé)

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer par mail ou téléphone votre présence ou non à cette réunion.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Alice Lesegretain
Cheffe de projets photovoltaïques
06.63.00.53.39
alicelesegretain@groupevaleco.com

Parc photovoltaïque de la Marquetière
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Seiches-sur-le-Loir
Mairie de Seiches-sur-le-Loir
Place Auguste Gautier,
49140 Seiches-sur-le-Loir

Fait le 28/09/2026, à Nantes

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc photovoltaïque de la Marquetière par Valeco sur la commune Montreuil-sur-Loir

Madame le Maire,

En concertation avec la commune de Montreuil-sur-Loir, la société Valeco étudie un projet de parc photovoltaïque au sol localisé au lieu-dit de la « Marquetière ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc photovoltaïque et de connaitre les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.
Cette réunion se tiendra le 12 octobre 2026, à 11h, au sein de la commune de Montreuil-sur-Loir, en présence notamment de Madame la Maire. Le Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe ainsi que les Maires des communes limitrophes ont également été conviés à cette réunion (Communes de Tiercé. Corzé et Rives-du-Loir-en-Anjou)

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer par mail ou téléphone votre présence ou non à cette réunion.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Alice Lesegretain
Cheffe de projets photovoltaïques
06.63.00.53.39
alicelesegretain@groupevaleco.com

Parc photovoltaïque de la Marquetière
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Tiercé
Mairie de Tiercé
Place de la Mairie
49125 Tiercé

Fait le 28/09/2026, à Nantes

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc photovoltaïque de la Marquetière par Valeco sur la commune Montreuil-sur-Loir

Madame la Maire,

En concertation avec la commune de Montreuil-sur-Loir, la société Valeco étudie un projet de parc photovoltaïque au sol localisé au lieu-dit de la « Marquetière ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc photovoltaïque et de connaitre les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.
Cette réunion se tiendra le 12 octobre 2026, à 11h, au sein de la commune de Montreuil-sur-Loir, en présence notamment de Madame la Maire. Le Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe ainsi que les Maires des communes limitrophes ont également été conviés à cette réunion (Communes de Seiches-sur-le-Loir. Corzé et Rives-du-Loir-en-Anjou)

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer par mail ou téléphone votre présence ou non à cette réunion.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

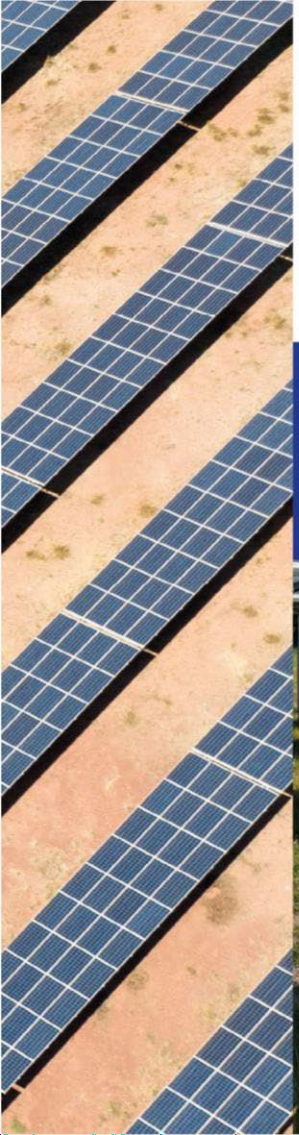
Alice Lesegretain
Cheffe de projets photovoltaïques
0663005339
alicelesegretain@groupevaleco.com

1

PRÉSENTATION

- VALECO
- Le projet





valeco

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MARQUETIERE

COMITE DE PROJET

12/10/2026



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES & ACTEUR TERRITORIAL

LE COMITÉ DE PROJET

OBJET DE LA RÉUNION : < débattre sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire >

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

LES ACTEURS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE INVITÉS :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune limitrophe à la commune d'accueil
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressée

LE COMITÉ DE PROJET DOIT SE RÉUNIR AVANT LE DÉPÔT DE LA PREMIÈRE DEMANDE D'AUTORISATION ET DOIT PRÉSENTER LES POINTS SUIVANTS:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordement

UN COMPTE RENDU DEVRA ETRE REALISE EN AVAL DE LA REUNION ET RENDU PUBLIC

SOMMAIRE



1 Présentation de VALECO & la zone du projet

2 L'étude d'impact sur l'environnement

3 L'urbanisme

4 L'implantation du projet

5 L'offre territoriale

6 Calendrier et prochaines étapes

VALECO

Valeco est une société spécialisée depuis 1995 dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et à l'International.

Ce qui nous définit

- Une proximité des équipes sur votre territoire : 11 agences en France pour un ancrage territorial de chaque projet
- Une maîtrise de toute la chaîne de valeur de la production d'énergies renouvelables
- Un projet sur-mesure pour votre territoire
- Un énergéticien à actionnariat public engagé dans la transition énergétique
- La capacité de mener des projets innovants et complexes : réalisation de projets solaires, éoliens (onshore/offshore), stockage et hydrogène hors subventions



Chiffres-clés

967 MW
en exploitation

247
Eoliennes en exploitation

58
Centrales solaires en exploitation

350
Experts

LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le site d'étude – carrière de la Marquetière

Contexte :

- Ancienne carrière d'extraction de graves alluvionnaires
- Propriétaire : groupe PIGEON
- Le quitus de fermeture de la carrière a été obtenu le 7 mars 2022
- Site inscrit au sein du document cadre de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (cartographie Maine-et-Loire)



Surface du site d'étude : 7,46 hectares

2

L'ETUDE D'IMPACT

- Le volet naturel
- Le volet paysager



Bureau d'études mandatés

SOCOTEC

ÉTUDE D'IMPACTS

Enjeux globaux

Haies & Lisières : enjeux modérés

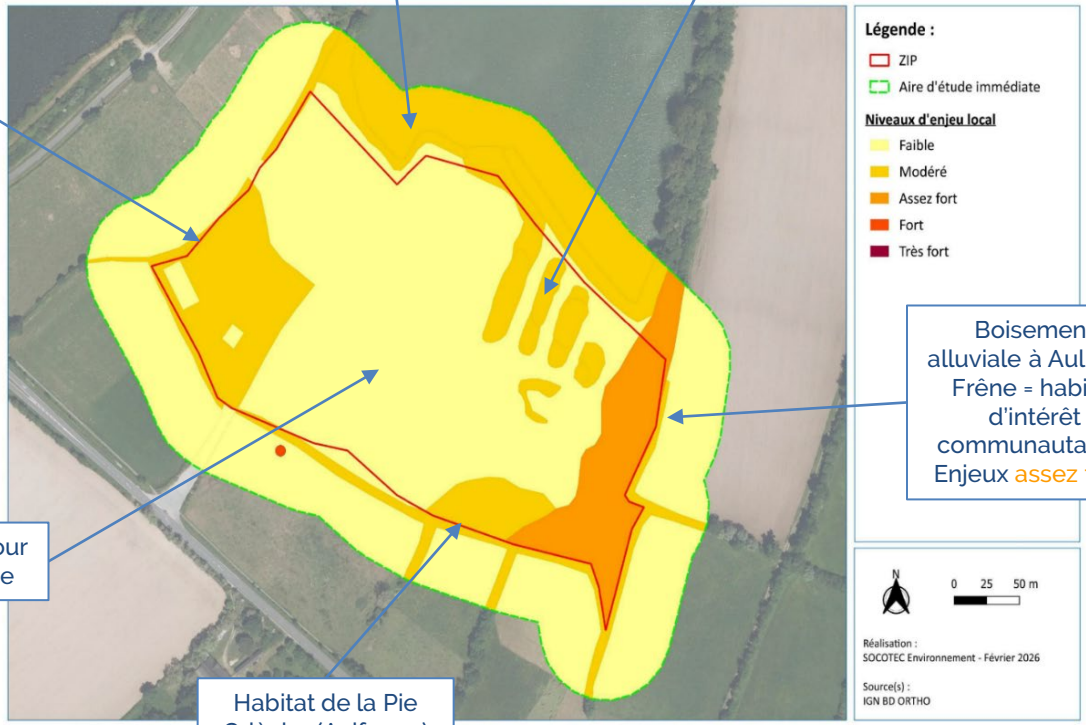
Fourrés à Saulnes (anciens bassins de la carrière) = Enjeux modérés

Habitat de l'Alouette Lulu (Avifaune) = Enjeux modérés

Boisement alluviale à Aulne et Frêne = habitat d'intérêt communautaire = Enjeux assez forts

Enjeux faibles pour le restant du site

Habitat de la Pie Grièche (Avifaune) = Enjeux modérés



L'ÉTUDE D'IMPACT

Impacts & Mesures du volet naturel

Cortèges	Impact brut avant mesures ER	Mesures d'évitement et de réduction appliquées	Impact résiduel
Habitat	Faible	• Évitement des secteurs à enjeux • Adaptation du calendrier des travaux • Balisage préventif et mise en défens des secteurs sensibles	Faible
Flore	Faible		Faible
Avifaune	Modéré		Faible
Chiroptère	Fort		Faible
Mammifère terrestre	Modéré		Faible
Reptile	Modéré		Faible
Amphibien	Faible		Faible
Entomofaune	Modéré		Faible
Zones humides	Modéré	• Évitement de l'ensemble des zones humides	Très faible
Continuité écologique (TVB)	Faible	• Maintien et plantation de linéaire de haies	Très faible

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Monuments historiques

Monuments historiques existants aux abords de la ZIP

Projet photovoltaïque - Commune de Montreuil-sur-Loir (49)



- Aire d'étude immédiate (500m) = Périmètre de protection de l'Eglise de Saint Aubin = aucune covisibilité
- Aire d'étude éloignée (1km) = Périmètre de protection de la Chapelle de Notre-Dame de la Garde et du Château du Verger = aucune covisibilité
- Valeur de l'enjeu lié aux monuments historiques : Faible

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Enjeux identifiés

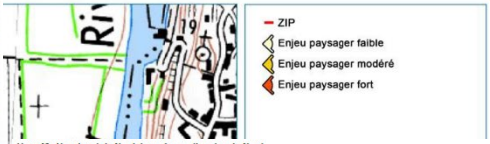
Vue n°12 : Vue depuis le Sud du hameau « La Marquetière » en direction du projet





Vue n°3 : Vue depuis l'Ouest du projet en direction de l'Ouest





Vue n°6 : Vue depuis le Nord du projet en direction du Nord



Vue n°1 : Vue depuis l'entrée du site en direction du Sud-Ouest



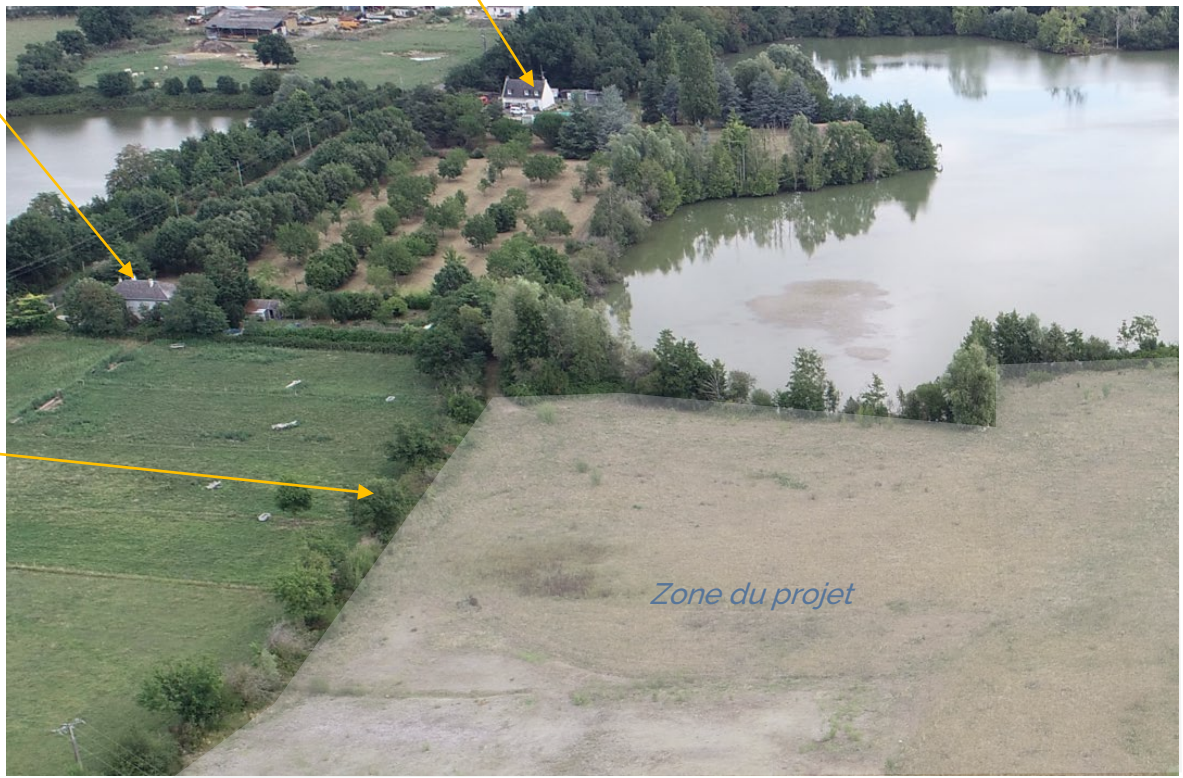
Emplacement photomontage : 2 PM prévus afin d'étudier les éventuelles covisibilités depuis les hameaux « Les Rosiers » et « Le Léard »

ÉTUDE PAYSAGÈRE
Habitat

Hameau de « la Marquetière », séparé par de nombreux éléments boisés

Hameau « les Rosiers », entouré par une haie dense

Maintien de toute la haie périphérique



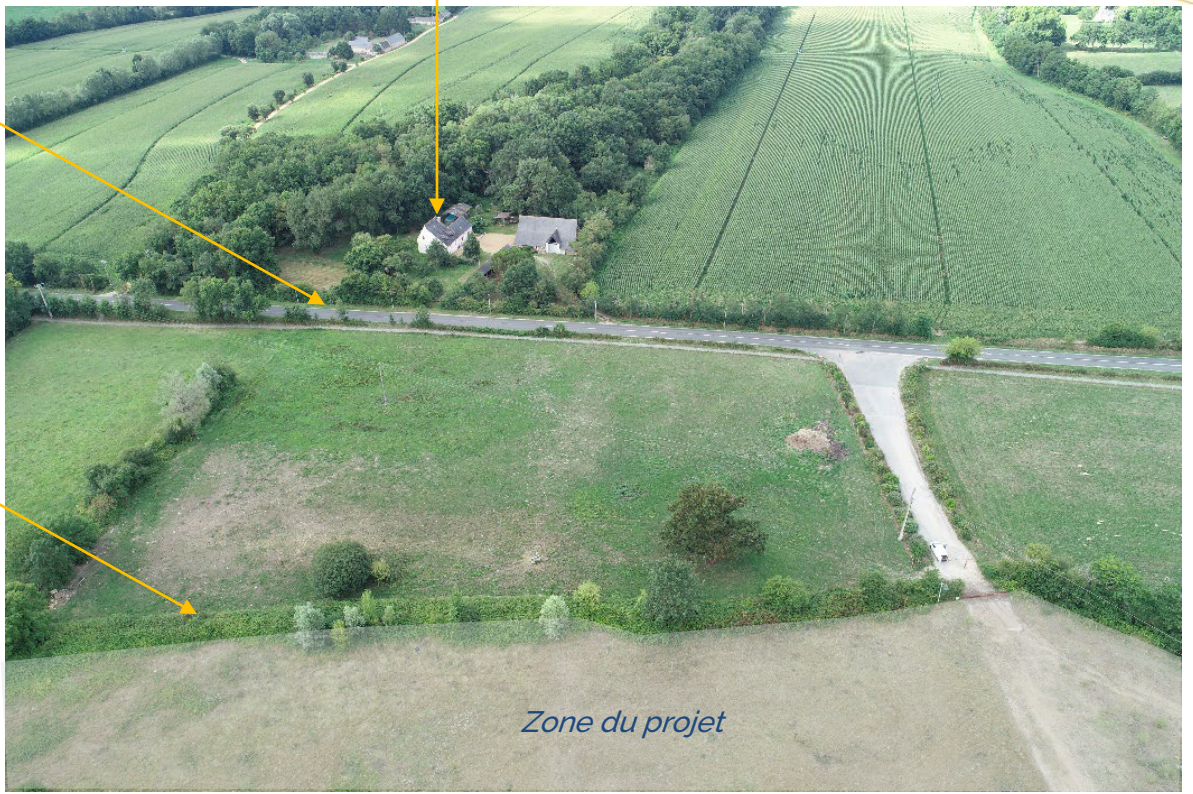
Vue aérienne nord ouest de la zone du projet

ÉTUDE PAYSAGÈRE
Habitat

Hameau « le Léard » entouré d'éléments boisés

Haie de part et d'autre de l'habitation

Maintien de toute la haie périphérique



Vue aérienne sud de la zone du projet

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Mesure paysagère

Plantation de haie afin de limiter la perception du projet au nord



Renfort de haie afin de limiter les perceptions Ouest et Sud

Vue aérienne globale de la zone du projet : mesure paysagère

ÉTUDE PAYSAGÈRE

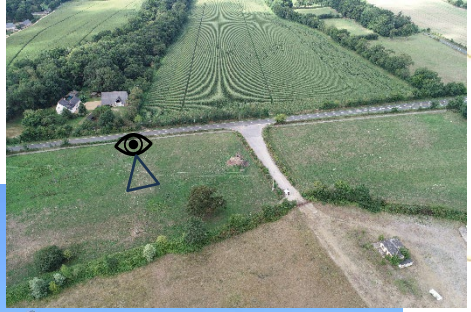
Photomontage & mesures paysagères





ÉTUDE PAYSAGÈRE

Photomontage & mesures paysagères



3

URBANISME

- PLUi Anjou Loire & Sarthe
- Plan de Prévention des Risques inondation



Bureau d'études mandatés

SOCOTEC

URBANISME

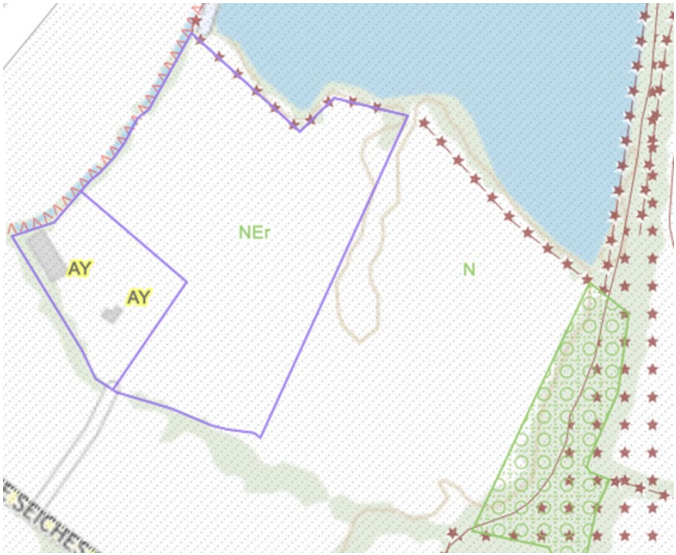
PLUi Anjou Loir et Sarthe

Sont admis sous conditions dans l'ensemble de la zone N :

- les usages et affectations des sols, constructions et activités destinés aux équipements d'intérêt collectif et service public, sous réserve :
 - qu'ils ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel ils sont implantés ;
 - qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

Sont en outre admis sous conditions dans le secteur NEr :

- les usages, affectations des sols et activités destinés aux installations de production d'énergie photovoltaïque sous réserve :
 - de ne pas générer de la consommation foncière et de respecter le cadre règlementaire fixé en la matière par le décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 ;
 - de ne pas porter pas atteinte à la sauvegarde des paysages.



Sont admis sous conditions dans l'ensemble de la zone A :

- les usages et affectations des sols, constructions et activités destinés aux équipements d'intérêt collectif, sous réserve :
 - qu'ils ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel ils sont implantés ;
 - qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
- les usages, affectations des sols et activités destinés aux installations de production d'énergie photovoltaïque sous réserve de ne pas générer de la consommation foncière et de respecter le cadre règlementaire fixé en la matière par le décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 ;

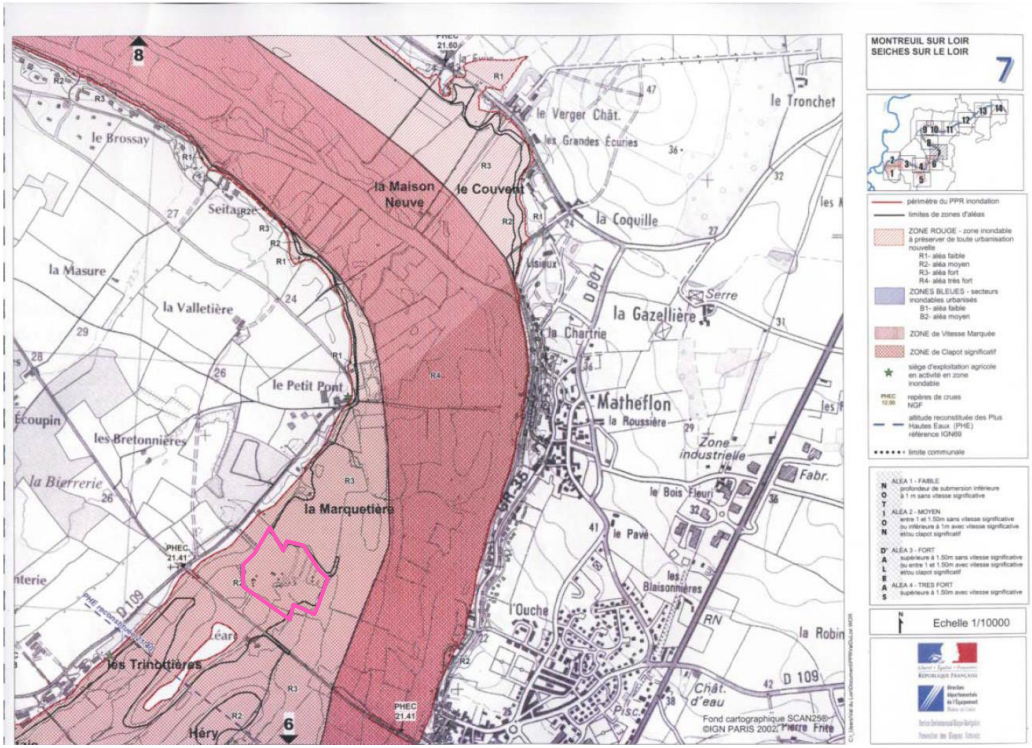
Sont en outre admis sous conditions dans le secteur AY :

- les usages et affectations des sols, constructions et activités destinés aux commerces de gros, à l'industrie, à l'entrepôt aux activités de service avec accueil d'une clientèle et aux bureaux, sous réserve que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Échange en cours avec la DDT49 avec le soutien de la Communauté de communes et de la Commune : Harmonisation prévue à l'échelle de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe de toutes les zones en adéquation avec les zonages du document cadre et leurs objectifs de développement des énergies renouvelables.

PLAN DE PRÉVENTION RISQUES INONDATION

PPRi du Val du Loir



Cartographie du PPRi Val du Loir

Le projet se situe au sein du PPRi Val du Loir, aléa moyen :

- Respect de la réglementation : Note du Ministère concernant les parcs photovoltaïques en zones inondables + la rubrique 2.2.1 en zone R2 du PPRi (caractéristiques techniques)
- Réunion avec la DDT49 afin de présenter le projet et d'aborder le sujet du PPRi
- Rédaction d'une note hydraulique afin d'évaluer les incidences du projet sur l'écoulement des eaux
- Positionnement des aménagements sur pilotis afin de limiter les embâcles + au dessus de l'isocote (21,41m)

4

CONCEPTION

- Implantation
- Caractéristiques du projet



CONCEPTION

Choix d'implantation

Maintien de toutes les haies et corridors écologiques + Renfort



Évitement de la zone humide et du boisement à l'Est

Évitement de l'habitat de la Pie Grièche

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Clôtures et portails
- Clôture
- Portail

Modules
- Modules

Poste
- Poste électrique
- Plateforme
- Poste de transformation
- Plateforme

Réserves incendie
- Réserve incendie

Stockage
- Bloc de conversion
- Conteneur

Zones de stockage
- Zone de stockage permanente

Pistes
- Piste légère
- Piste lourde

Zones du projet
- Zone clôturée



- Surface clôturée : **5,36 ha**
- Surface d'implantation des tables : **4,11 ha**
- Puissance PV/stockage : **6,12 MWc/ 6MW**
- Distance inter-tables : **2,75m**
- Hauteur bas de panneaux : **1,20m**

~6,12 MWc

Puissance installée estimée du projet

7,04 GWh/an

Énergie produite estimée

~3 300 habitants

Équivalent consommation habitant avec chauffage

~5 250 000 euros

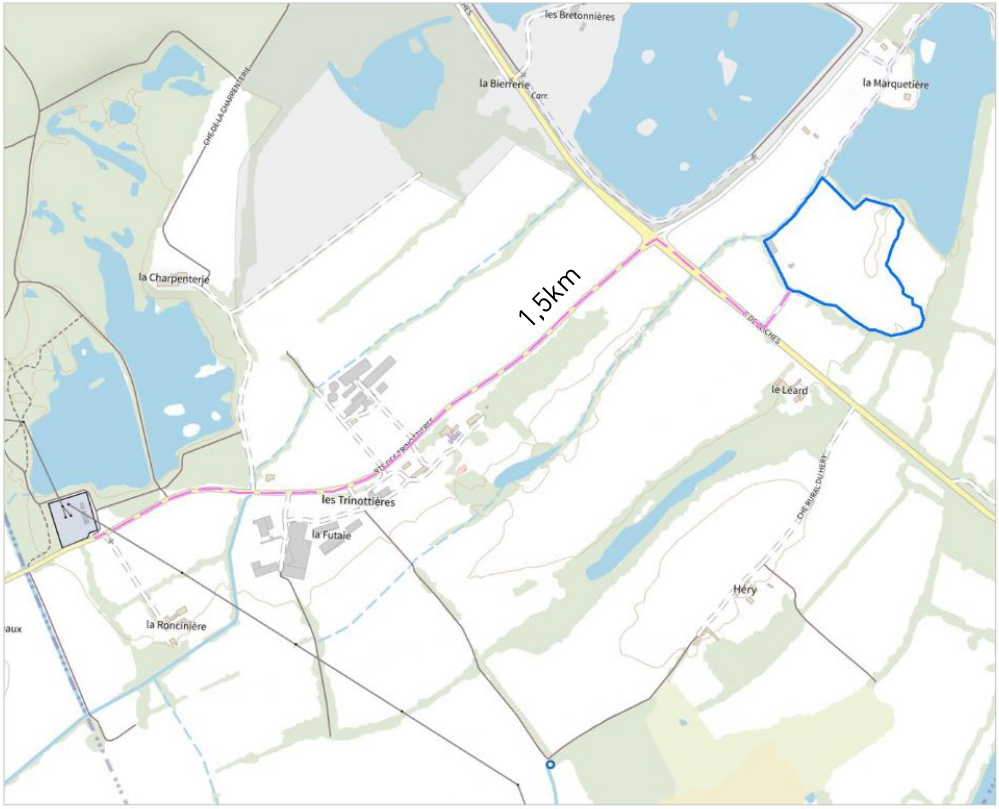
De CAPEX

LE RACCORDEMENT

Poste source de Montreuil-sur-Loir

Projet photovoltaïque de Montreuil-sur-Loir

Tracé potentiel du raccordement



Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN

Date: 12/03/2026
Projection: RGF 1993 Lambert-93

5

OFFRE TERRITORIALE



NOTRE PROMESSE :
Le partage de la valeur

La collectivité peut prendre part au capital de la société projet pour être partie prenante des décisions, et bénéficier des retombées économiques associées

Option 1 :
La collectivité participe au financement du parc, reste actionnaire de la SPV et en perçoit les retombées pendant l'exploitation

Option 2 :
Sortie et rachat (total ou partiel) des parts de la collectivité par Valeco en fonction de la puissance



***Assemblée Générale** d'un projet en partenariat (55)*

OU

Valeco s'engage à consacrer une enveloppe pour la réalisation de mesures d'accompagnements définies avec les élus locaux

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT
TERRITORIALE

Dans le cas où la collectivité ne prendrait pas de parts dans la société projet, **Valeco s'engage à consacrer, dès la phase de construction du parc, un budget équivalent dédié au financement d'actions d'intérêt général sur le territoire.**

Ces mesures, définies en concertation avec les élus locaux, visent à **soutenir durablement la transition écologique, énergétique, sociale et patrimoniale de la commune**. Elles sont déployées selon des critères objectifs et transparents, afin de garantir une mise en œuvre équitable et cohérente avec les besoins du territoire et les politiques publiques déjà existantes.

ÉNERGIE

- **Installation de bornes de recharge** publiques/partagées
- **Aides à l'acquisition de véhicules électriques**
- Diagnostics et accompagnement à **l'électrification des usages dans les bâtiments**
- **Boucle d'autoconsommation collective locale**
- **Chèques énergies** aux habitants
- **Installation** de toitures ou ombrières **photovoltaïques**
- **Modernisation de l'éclairage public** (LED + pilotage)
- **Enfouissement** des **lignes électriques**

Actions à privilégier (électrification & décarbonation)

SOCIAL - CULTUREL

- **Sponsoring d'associations ou d'évènements** locaux
- **Financement participatif citoyen**

PATRIMOINE COMMUNAL

- Financement de **rénovation du patrimoine historique**
- **Réfection de voiries communales**
- **Aménagement de berges** sur un cours d'eau
- **Végétalisation** des abords d'un bâtiment patrimonial
- Aménagement d'une **aire de jeux/aire de pique-nique**
- Mise en place d'un **potager participatif**
- **Aménagement de pistes cyclables**

ENVIRONNEMENT - ÉCOLOGIE

- Installation de **nichoirs**
- **Actions de préservation de la biodiversité**
- **Sorties naturalistes** pour habitants ou scolaires
- Actions de **sensibilisation à la biodiversité**
- **Plantation de haies paysagères** (riverains)

* En fonction de la puissance du projet

ESTIMATION DES RETOMBÉES FISCALES

Les taxes et redevances pour les collectivités

valeco

Hypothèse actuelle : Projet de 6,12 MWc

	COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-LOIR	CC ANJOU LOIR ET SARTHE	DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE
TFB (taxe sur le foncier bâti)	4 800€/an	400€/an	/
CFE (cotisation foncière des entreprises)	/	4 000€/an	/
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	4 400€/an	11 000 €/an	6 500 €/an
TOTAL	9 200 €/an	15 400 €/an	6 500 €/an

CONCERTATION
Communiquer autour du projet

Afin de tenir informé les riverains, nous avons envoyé à toute la commune une lettre d'information ainsi qu'organiser une permanence d'information.



1/ Lettre d'information :

- Présentation du projet & du photovoltaïque
- Carte de localisation
- Explication de l'étude d'impact
- Calendrier du projet
- Invitation permanence d'information

2/ Permanence d'information :

- Accueil des riverains sur un créneau de 2H
- Présentation du projet et de la conception
- Explication de l'étude d'impact = volet naturel et paysager
- Echange avec les riverains = sujet principal : autoconsommation collective

6

CALENDRIER ET PROCHAINES ÉTAPES



CALENDRIER PHASE DE DEVELOPPEMENT

2024

Dépôt PC fin d'année 2026

DÉVELOPPEMENT

Etudes et diagnostics

Conception

2024

Décembre

Réunion de présentation avec la Communauté de communes et la commune de Montreuil-sur-Loir

2025

Janvier - Décembre

Lancement de l'étude d'impact

Etude et diagnostic – ATTES ALUR

Echange avec la DDT49 – sujet PPRi

Janvier/février

Réception des états initiaux

Début phase de conception

Réunion de présentation avec la CC

2026

Mars - Mai

Début de rédaction impact et mesures

Rédaction de la notice hydraulique

Pôle EnR

Juin – Aout

Réunion de présentation avec la nouvelle équipe municipale

Réception des études finalisées

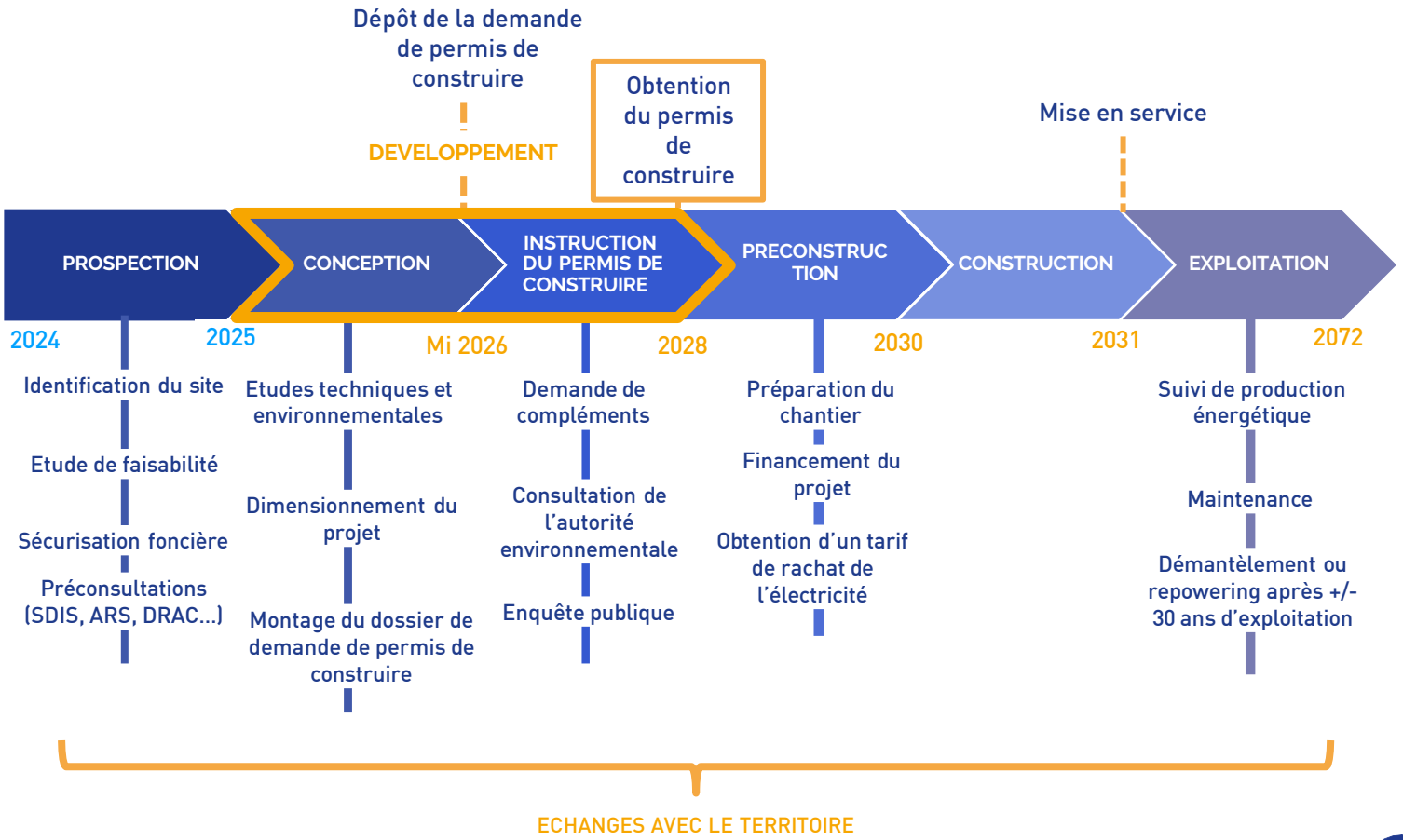
Septembre - Octobre

Concertation

Rédaction du permis de construire

Comité de projet

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



CONTACT

SENET Justine

Référente développement PV Bretagne et PdL

justinesenet@groupevaleco.com

06 70 50 32 69

LESEGRETAIN Alice

Cheffe de projets photovoltaïques

alicelesegretain@groupevaleco.com

06 63 00 53 39

valeco

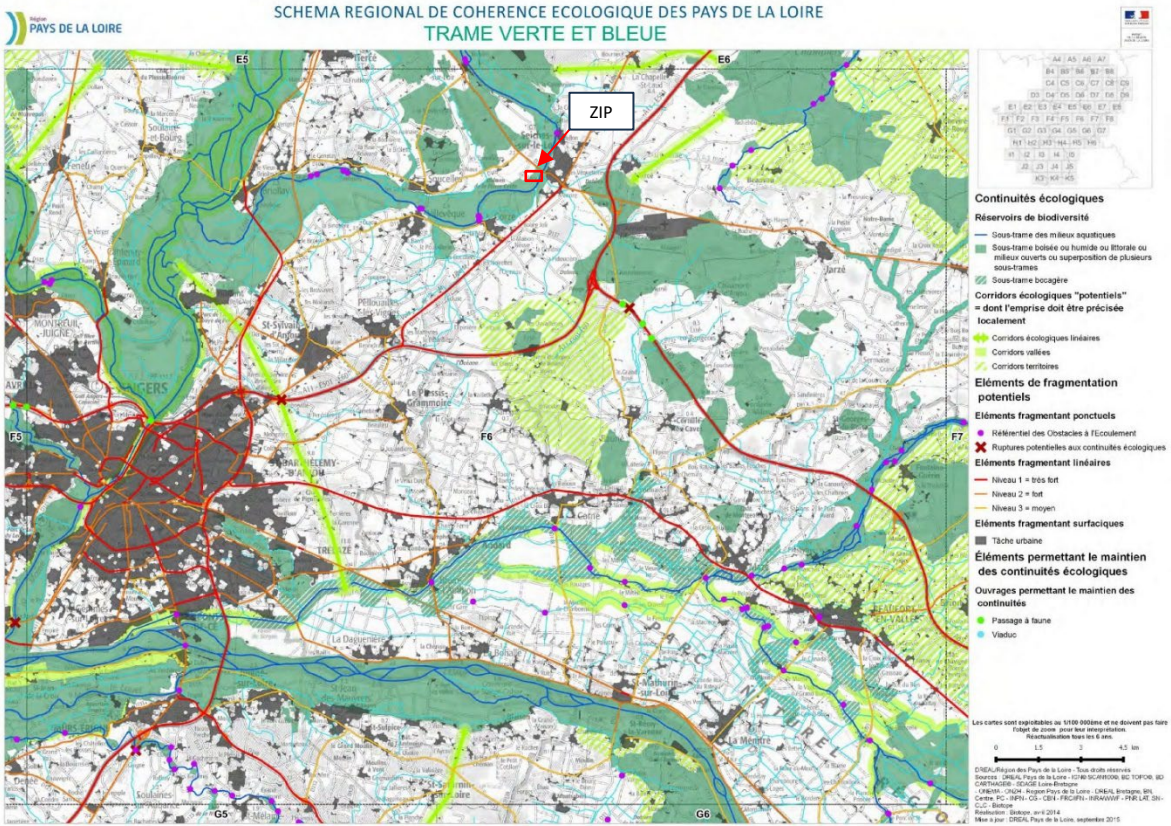
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Annexes



RÉSULTATS D'INVENTAIRES

Trame verte et bleue



La ZIP se situe au sein de réservoirs de biodiversité secondaires de la sous-trame des milieux ouverts, de réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocagère et d'un continuum de la sous-trame des zones humides.

ÉTUDE D'IMPACTS

Zone humide & amphibiens

SOCOTEC

Zones humides - Volets pédologique et floristique

Projet photovoltaïque sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49)

valeco



Légende :

- ZIP
- Zones humides réglementaires (11 165 m²)

Volet pédologique

- Sondage caractéristique de zones humides
- Sondage non caractéristique de zones humides
- Refus de tarière

Volet floristique

- Habitat caractéristique de zones humides

N

0 25 50 m

Réalisation :
SOCOTEC Environnement - Août 2025

Source(s) :
IGN BD ORTHO

- Zone humide au sein des anciens bassins de la carrière et du boisement à l'est
- Grenouille commune recensée du fait de la proximité de l'étang (pas de statut de protection)

➢ Evitement de l'intégralité des zones humides = impact faible à négligeable

ÉTUDES D'IMPACTS

HABITATS

Habitats naturels et semi-naturels

Projet photovoltaïque sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49)



- Végétation de friche mésophile : 70% du site -> friche herbacée et friche basse
- Végétation pionnière de fourrés à Saules : localisée au niveau des anciens bassins de carrière
- Boisement alluviale à Aulne et Frêne : habitat d'intérêt communautaire = **enjeux modérés**

➢ Évitement totale de l'habitat d'intérêt communautaire = impact faible

ÉTUDE D'IMPACTS

Flore

Espèces végétales exotiques envahissantes

Projet photovoltaïque sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49)



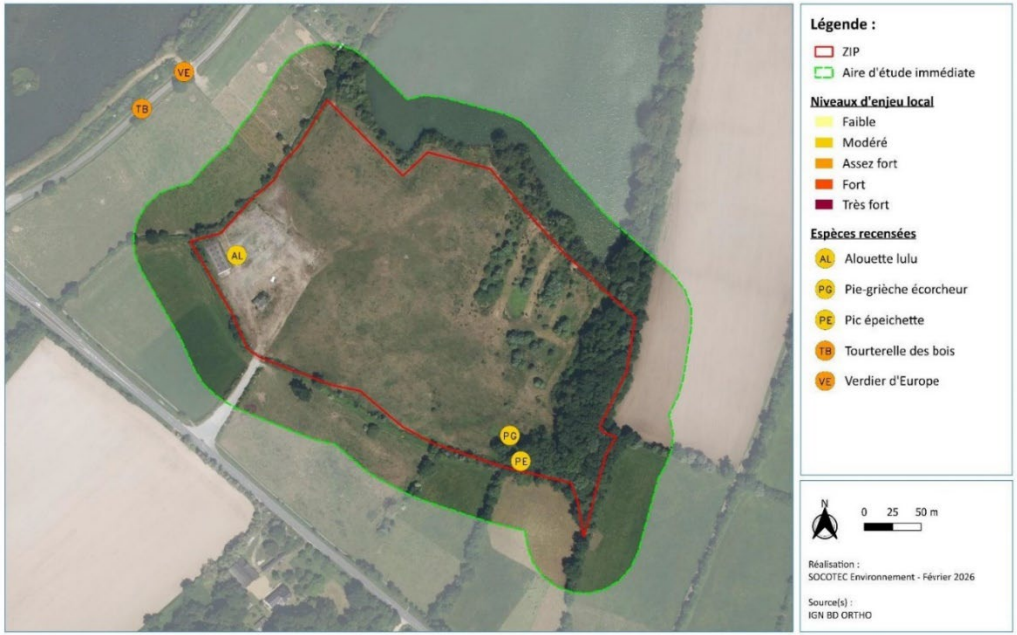
- 130 espèces végétales mais aucune considérées comme patrimoniale = **enjeux faibles**
- 2 espèces exotiques envahissantes

➢ Impact faible
➢ Protocole spéciale contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage manuel, coupes répétées)

Avifaune

Avifaune nicheuse patrimoniale

Projet photovoltaïque sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49)



- 52 espèces identifiées au sein du site dont 15 nicheuses
- 3 espèces considérées comme patrimoniales du fait de leur enjeu de conservation à l'échelle régionale

= enjeux modérés

➢ Mesures :

- Évitement de l'habitat de la pie-grièche
- Maintient de tout le linéaire de haie
- Adaptation du planning du chantier (hors période de reproduction)

= Impact résiduel faible

ÉTUDE D'IMPACTS

Mammifères

Mammifères patrimoniaux

Projet photovoltaïque sur la commune de Montreuil-sur-Loir (49)

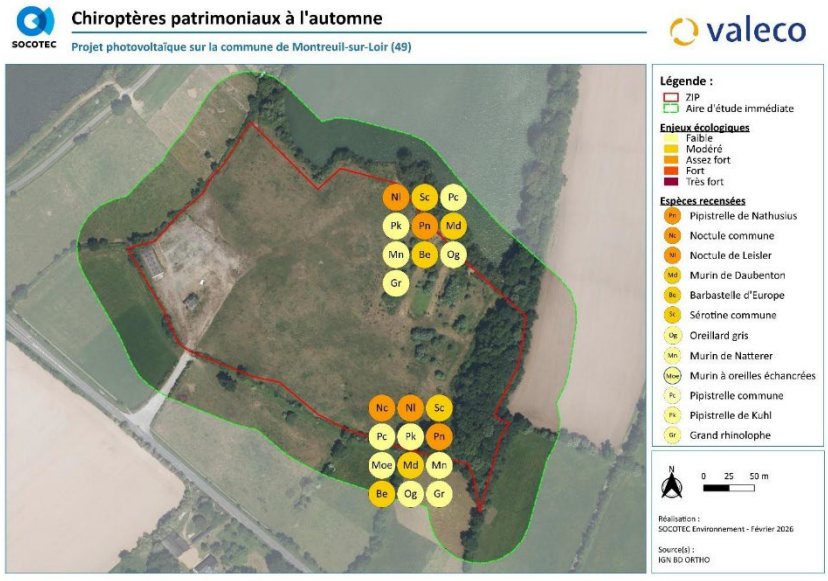


- 8 espèces inventoriées mais non menacées
- Lapin de garenne = vulnérable en région Pays de la Loire

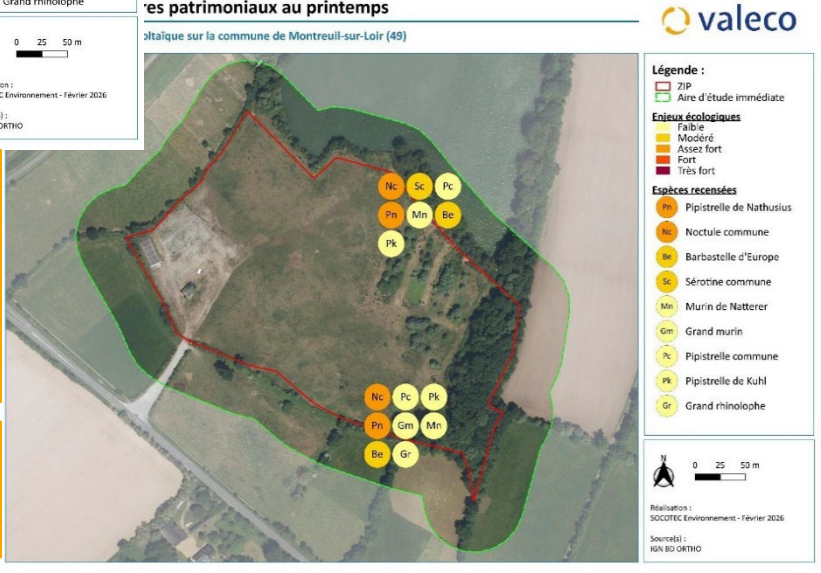
= Impact faible

ÉTUDE D'IMPACTS

Chiroptères



- 13 espèces recensées dont 3 menacées et 4 quasi-menacées.



Fonctionnalité du site :

- Habitats favorables : Haies et lisières, boisement humide + arbres à cavités (gites potentiels)
- L'activité au sein de la ZIP est globalement modérée au printemps mais devient forte à l'automne.

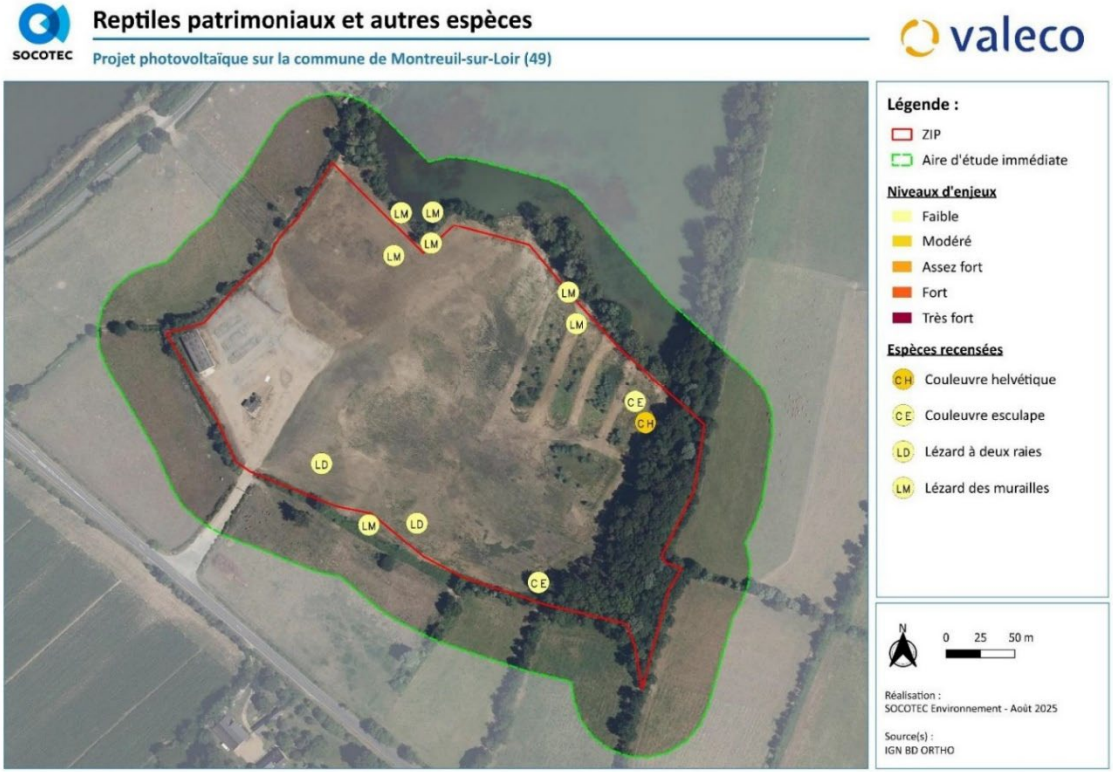
= Enjeux globaux forts

➢ Mesures :

- Évitement des secteurs à enjeux (boisement, lisière)
- Espacement inter-table maintenant l'activité de chasse

= impacts résiduels faibles

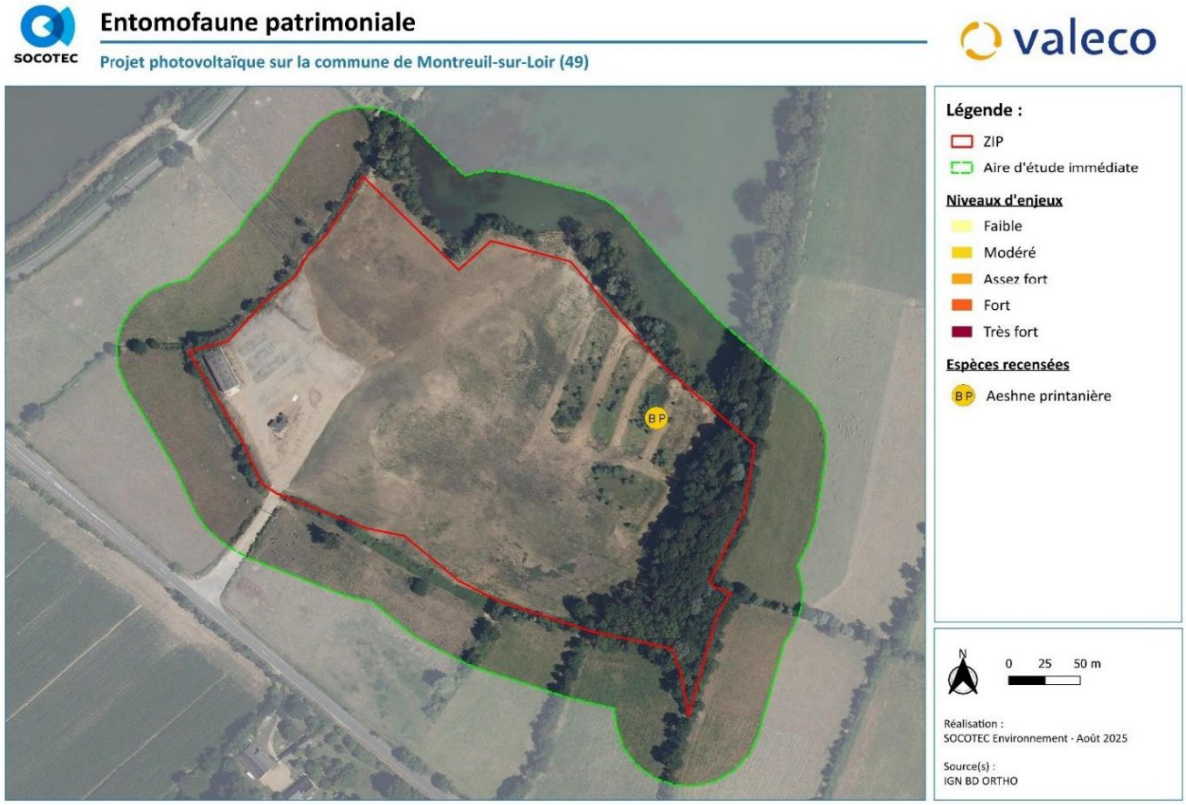
ÉTUDE D'IMPACTS
Reptiles



- 4 espèces ont été recensées dont la couleuvre helvétique, espèce patrimoniale = **enjeux modérés**
- Habitat : Lisières enherbées et forestières

➢ Maintient du linéaire de haie et distance des aménagements des lisières
= Impact faible

Entomofaunes



Enjeux faibles concernant l'entomofaune

= Impact négligeable

PLAN DE PRÉVENTION RISQUES INONDATION

PPRi du Val du Loir

PROJET DE MONTREUIL-SUR-LOIR

Courbes de niveau



Hauteur maximale au sein du projet = 21m